



MPCI | MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE
DIRECTION NATIONALE DU PLAN



NATIONS UNIES
GUINÉE



RAPPORT NATIONAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ (5) ODD ACCÉLÉRATEURS EN GUINÉE



Participation de la République de Guinée à la 11^{ème} session
du Forum régional africain sur le développement durable,
du 9 au 11 avril 2025, Kampala, Ouganda.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| LISTE DES TABLEAUX | 2 |
| SIGLES ET ACRONYMES | 3 |
| MOT DU MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE | 7 |
| MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DU PLAN | 9 |
| 1. INTRODUCTION | 10 |
| 2. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ (5) ODD ACCÉLÉRATEURS | 13 |
| 2.1 ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | 15 |
| 2.2 ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | 23 |
| 2.3 ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | 29 |
| 2.4 ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | 35 |
| 2.5 ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | 39 |
| 3. CONCLUSION | 43 |
| 4. LISTE DES PARTICIPANTS | 47 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DU TAUX GLOBAL DE FECONDITE (POUR 1000 FEMMES) DES ADOLESCENTES PAR MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 2012 ET 2018 | 19 |
| TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU POIDS DU BUDGET DU MINISTERE DE LA SANTE PAR RAPPORT AU BUDGET NATIONAL ENTRE 2017 ET 2023 | 20 |
| TABLEAU 3 : INDICATEURS DU POUVOIR D'ACTION ET DE NEGOCIATION DES FEMMES | 27 |
| TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DU TOURISME AU PIB DE LA GUINEE ENTRE 2015 ET 2021 | 33 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | | |
|----------------|--|--|
| ACC | | Adaptation au Changement Climatique |
| AENF | | Alphabétisation et l'Éducation Non-Formelle |
| AGER | | Agence Guinéenne d'Électrification Rurale |
| AGVSAN | | Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition |
| ANAFIC | | Agence Nationale de Financement des Collectivités |
| ANASA | | Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires |
| ANIES | | Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale |
| ANLC | | Agence Nationale de la Lutte contre la Corruption |
| ARV | | Anti Rétro Viral |
| AVR-R | | Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration des migrants |
| BAD | | Banque Africaine de Développement |
| BADEA | | Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique |
| BCRG | | Banque Centrale de la République de Guinée |
| BID | | Banque Islamique de Développement |
| BM | | Banque mondiale |
| BND | | Budget National de Développement |
| BSD | | Bureau de Stratégie et du Développement |
| CAFF | | Centre d'Autonomisation des femmes / filles |
| CCANE | | Cour des Comptes et aux Acteurs Non-Étatique |
| CCC | | Cadre de Concertation et de Coordination |
| CEDEAO | | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEDEF | | Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes |
| CFP | | Centre de Formation Professionnelle |
| CIDPH | | Convention des Nations Unies Relatives aux Droits des Personnes Handicapées |
| CMIS | | Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité |
| CNDR | | Comité National du Rassemblement pour le Développement |
| CNFSA | | Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II |
| CNO | | Centre National d'Orthopédie |
| CNP | | Commission Nationale de Planification |
| CNSS | | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| CNT | | Conseil National de la Transition |
| COP | | Conférence de Paris sur le changement climatique |
| CPSAE | | Caisse de Prévoyance Sociale des Agents de l'État |
| CRIEF | | Cour de la Répression des Infractions Économiques Financières |
| CRMADAF | | Comités pour la Réforme et la Modernisation de l'Administration des Douanes et de l'Administration Fiscale |
| CSS | | Code de la Sécurité Sociale |
| CSU | | Couverture Sanitaire Universelle |
| CTP | | Chimiothérapie Préventive |
| DIU | | Dispositif Intra Utérin (Stérilet) |
| DNIPSIG | | Direction Nationale des Investissements Publics et du Système Intégré de Gestion |
| DNP | | Direction Nationale du Plan |
| DNPD | | Direction Nationale de la Population et Développement |
| DPEP | | Division Planification et Études Prospectives |
| DPFE | | Division Programme et Financement Extérieur |
| DSRP | | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| DTS | | Dépense Totale de Santé |
| ECOSOC | | Conseil Économique et Social des Nations Unies |
| EDS | | Enquête Démographique et de Santé |
| EHCVM | | Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages |
| EIBC | | Enquête Intégrale Budget Consommation |
| EIPAG | | Enquête sur les Indicateurs du Paludisme et de l'Anémie en Guinée |
| ELEP | | Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté |

SIGLES ET ACRONYMES

| | | |
|-----------------|--|--|
| ENESIG | | Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel en Guinée |
| ENV | | Examen National Volontaire |
| EP | | Établissements Pénitentiaires |
| ETFP | | Enseignement Technique et la Formation Professionnelle |
| FAEF | | Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Féminin |
| FAO | | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FDSI | | Fonds de Développement Social et d'Indigence |
| FMI | | Fond Monétaire International |
| FNDL | | Fonds National de Développement Local |
| FPHN | | Forum Politique de Haut Niveau |
| GES | | Gaz à Effet de Serre |
| GIE | | Groupements d'Intérêts Économiques |
| GNF | | Franc Guinéen |
| GTZ | | Coopération Technique Allemande |
| HIMO | | Haute Intensité de Main d'Œuvre |
| HRW | | Human Rights Watch |
| IDA | | Association Internationale de Développement |
| IDH | | Indice de développement humain |
| IES | | Institut de l'Enseignement Supérieur |
| IIG | | Indice d'Inégalité de Genre |
| INS | | Institut National de la Statistique |
| INAMO | | Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire |
| IPI | | Indice de Production Industrielle |
| IPPF | | Fédération Internationale pour la Planification Familiale |
| IRA | | Infections Respiratoires Aigües |
| IST | | Infection Sexuellement Transmissible |
| JMP | | Joint Monitoring Programme |
| MAEIAGE | | Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Étranger |
| MAMA | | Méthode d'Allaitement Maternel Aménorrhée |
| MAMRI | | Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures |
| MEDD | | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| MGF/E | | Mutilation Génitale Féminin/Excision |
| MICS | | Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples |
| MNT | | Maladies Non Transmissibles |
| MPCI | | Ministère du Plan et de la Coopération Internationale |
| MODA | | Multiple Overlapping Deprivation Analysis |
| MPFEPV | | Ministère chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables |
| MSPC | | Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile |
| NEET | | Not in Education, Employment or Training/ Ni en emploi, ni en études, ni en formation |
| OCDE | | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| ODD | | Objectifs de Développement Durable |
| OIM | | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OIT | | Organisation Internationale du Travail |
| OMS | | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONFS | | Observatoire National de Formation Sociale |
| ONG | | Organisation Non Gouvernementale |
| ONPS | | Observatoire National de la Protection Sociale |
| OOAS | | Organisation Ouest Africaine de la Santé |
| PAAEG | | Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée |
| PAGL | | Projet d'Appui à la Gouvernance Locale |
| PAM | | Programme Alimentaire Mondial |
| PASANDAD | | Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable |

SIGLES ET ACRONYMES

| | | |
|-----------------|--|--|
| PIB | | Produit Intérieur Brut |
| PNDES | | Plan National de Développement Économique et Social |
| PNDIG | | Politique Nationale de Développement Industriel en Guinée |
| PNE | | Politique Nationale de l'Enfance |
| PNE | | Politique National de l'Environnement |
| PNER | | Programme Nationale d'Électrification Rurale |
| PNIASAN | | Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PNLP | | Programme National de Lutte contre le Paludisme |
| PNPPDBE | | Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant |
| PNPS | | Politique Nationale de Protection Sociale |
| PNRSJ | | Plan National de Réinsertion Socioéconomique des Jeunes |
| PNT | | Politique Nationale du Tourisme |
| PNUAD | | Plan-Cadre des Nations Unies pour le Développement |
| PNUD | | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPP | | Partenariats Public-Privé |
| PPTD | | Programme Pays de Promotion du Travail Décent |
| PSTE | | Pays Pauvres Très Endettés |
| PRE | | Plan de Relance Économique |
| PRI | | Programme de Référence Intérimaire |
| PREFIP | | Plan stratégique de Reformes des Finances Publiques |
| PRGFP | | Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques |
| PRODEIC | | Programme cadre d'appui à la Diplomatie Économique et à l'Intelligence stratégique et à la Coopération |
| PTF | | Partenaires Techniques et Financiers |
| PTME | | Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH |
| QUIBB | | Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être |
| RAP | | Rapport Annuel de Performance |
| RGPH | | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RNV | | Rapport National Volontaire |
| RSE | | Responsabilité Sociale et Environnementale de Entreprises |
| RSPV | | Registre Social des Personnes Vulnérables |
| SANITA | | Programme de Développement et d'Assainissement Urbain en Guinée -villes propres |
| SDSP | | Stratégie de Développement du Secteur Privé |
| SISS | | Système d'Information Statistique de la Santé |
| SNCC | | Stratégie Nationale sur le Changement Climatique |
| SNDD | | Stratégie Nationale sur le Développement Durable |
| SNDS | | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| SNFI | | Stratégie Nationale de Financement Intégré |
| SNU | | Système des Nations Unies |
| SPI | | Stratégie de Promotion des Investissements |
| TBS | | Taux Brut de Scolarisation |
| TDR | | Test de Diagnostic Rapide du paludisme |
| TPME | | Très Petites Entreprises ou Moyennes Entreprises |
| UE | | Union Européenne |
| UNDESA | | Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies |
| UNFPA | | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| UNRCO | | United Nations Resident Coordinator Office/Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies |
| USAID | | Agence des États-Unis pour le Développement International |
| VBG | | Violences Basées sur le Genre |
| VIH/SIDA | | Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise |
| WWF | | World Wide Fund for Nature |
| ZLECAF | | Zone de Libre-Échange Continentale Africaine |



SON EXCELLENCE GÉNÉRAL
MAMADI DOUMBOUYA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE





SON EXCELLENCE
M. AMADOU OURY BAH

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



MOT

DU MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

À l'instar des autres pays de la planète, la République de Guinée a adopté en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, en s'inscrivant dans une approche holistique de développement intégrant les trois dimensions du développement durable dans ses documents stratégiques.

Au regard des enjeux de son développement et soucieuse d'assurer le bien-être de sa population, le Gouvernement guinéen a élaboré en 2015 la « **Vision 2040, pour une Guinée émergente et prospère** » opérationnalisé en des plans de développement notamment, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2021-2025, le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022 - 2025 et le Programme Simandou 2040. Ces documents cadre parfaitement avec l'Agenda 2030 des Nations Unies et constitue pour le pays une référence pour la mise en œuvre des **ODD** ainsi que les autres agendas régionaux et internationaux. Toutefois, le Forum Politique de Haut Niveau ainsi que le Sommet de l'Avenir 2024, nous ont permis d'évaluer le degré de mise en œuvre des **ODD**, aussi intensifier les efforts visant à respecter les engagements internationaux existants et prendre des mesures concrètes pour relever les nouveaux défis mondiaux et exploiter les nouvelles opportunités.

Cependant, la 11^{ème} session du Forum régional africain sur le développement durable examinera en profondeur **5 ODD** : **ODD 3** - Bonne santé et bien-être ; **ODD 5** - Égalité entre les sexes ; **ODD 8** - Travail décent et croissance économique ; **ODD 14** - Vie aquatique et **ODD 17** - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

À cet effet, la République de Guinée a



jugé opportun de procéder à une revue des indicateurs de ces **ODD**. La démarche préconisée dans cet exercice s'est appuyée sur une approche participative et inclusive pour la préparation de ce rapport d'une part, et a constitué une opportunité d'échanges lors des réunions techniques autour des différents **ODD** susmentionnés.

Le Gouvernement guinéen, à travers le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires techniques et financiers, ainsi que toutes les parties prenantes qui ne cessent de contribuer dans le cadre de la mise en œuvre des **ODD** ◀

Ismaël NABE

Ministre du Plan et de la Coopération Internationale

Almamya - Comme de Kaloum - Conakry

BP : 1210 - République de Guinée

Tél : (+224) 612 36 36 26 - Email: contact@mpci.gov.gn

MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DU PLAN

À la suite de l'adoption en septembre 2015 du Programme mondial de développement durable à l'**horizon 2030**. La Guinée s'est activement engagée dans la mise en œuvre effective de cet accord pour établir ce nouveau changement de paradigme, afin de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et le changement climatique, tout en veillant au respect du principe « Ne laisser personne pour compte ».

Toutefois, un certain nombre de défis aux niveaux national, régional et mondial persistent et pourraient ralentir la réalisation des **ODD**.

Relever ces défis exige des efforts collectifs de tous, dans un esprit de responsabilité partagée envers le cadre universel et transformateur du développement mondial, en tenant compte des capacités et des ressources inégales des pays. Cela ne sera possible que grâce à un engagement mondial fort en faveur de l'approche « **Ne laisser personne pour compte** » qui devrait se traduire par : le partage de connaissances et d'expériences sur l'innovation, le financement, le renforcement des capacités, le savoir-faire et le transfert de technologie, et surtout la coopération internationale au développement pour le financement des **ODD**.



Par ailleurs, le Gouvernement guinéen continuera à travailler à la réalisation des **ODD** et adhère pleinement à la promesse de la communauté internationale, telle que proposée dans l'**ODD 17**, de renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Enfin, la Guinée fonde l'espoir encore sur ce Forum régional africain pour favoriser l'accélération des **cinq (5) ODD** qui font l'objet d'examen approfondit lors dudit Forum ◀

Dr. Hassane DIALLO
Directeur National du Plan

Almamy - Comme de Kaloum - Conakry
BP : 1210 - République de Guinée
Tél : (+224) 612 36 36 26 - Email: contact@mpci.gov.gn



INTRODUCTION

La 11^{ème} session du Forum régional africain sur le développement durable, se tiendra du 09 au 11 avril 2025 à Kampala, en Ouganda. Le thème principal de cette année sera « Stimuler la création d'emplois et la croissance économique grâce à des solutions durables, inclusives et fondées sur la science et des données probantes, pour l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 ».

L'édition 2025 examinera en profondeur **5 ODD** : **ODD 3** - Bonne santé et bien-être ; **ODD 5** - Égalité entre les sexes ; **ODD 8** - Travail décent et croissance économique **ODD 14** - Vie aquatique et **ODD 17** - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

La Guinée a présenté, en 2024, son deuxième Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des **ODD**, au Forum Politique de Haut Niveau, qui s'est tenu en juillet 2024, à New York, au siège des Nations Unies. Ce rapport récent a permis à la Guinée, de réaliser une évaluation en profondeur des **17 ODD** depuis son premier rapport de 2018.

Pays d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 245 857km² avec une population estimée à 14,53 Millions en 2024, la Guinée dispose de potentialités importantes en termes de ressources minières, agricoles et hydriques, qui peuvent servir de socle important pour un développement humain et durable. En dépit de ses potentialités, et d'autres avantages tels que la jeunesse de sa population

(15-35ans, soit 34%), le pays est confronté à de nombreux défis socio-économiques et environnementaux.

L'indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée (0,471) observé en 2022, place le pays dans la catégorie « développement humain faible », au 181^{ème} rang parmi 193 pays. Des investissements insuffisants dans les services sociaux de base qui se traduisent dans une sous-valorisation du capital humain, ainsi que les inégalités de genre qui limitent le potentiel de 52% de la population, ne permettent pas de maximiser les bénéfices du dividende démographique du Pays. La lutte contre la pauvreté demeure une préoccupation surtout en milieu rural qui concentre 80 % des personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 95 % de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

Par ailleurs, les Autorités guinéennes ont entamé l'élaboration du prochain plan national de développement économique, social et durable dénommé « Programme Simandou 2040 » pour les 15 prochaines années, en ambitionnant un développement socio-économique durable de la Guinée. Ce Programme, basé principalement sur l'exploitation du minerai de fer du mont Simandou, a pour objectif principal de promouvoir une croissance économique profitable et durable à travers la modernisation des infrastructures, la diversification économique et une meilleure intégration régionale.



2

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ (5) ODD ACCÉLÉRATEURS





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



2.1 ODD 3 PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

L'ODD 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer toutes les composantes de la santé (santé procréative, santé maternelle et santé infantile), à mettre fin aux maladies transmissibles, à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture de santé.

Pour atteindre les cibles de cet objectif, l'État guinéen a fourni d'immenses efforts pour le renforcement du système de santé, comme en témoignent l'élaboration d'une politique nationale de développement sanitaire et

l'augmentation de la part du budget national de développement (BND) consacrée à la santé après l'épidémie d'Ébola. À cela s'ajoute le soutien des PTF à travers des programmes/projets tels que : le PNUAD 2018 - 2022, le PRSCS 2019 - 2024, le projet PASA2 2016 - 2021, le PASSPE 2017 - 2022, le SWEED 2020 - 2024, le PReSeS - AOC 2024-2029, le projet GUEST 2025 - 2029, etc.

En plus de l'augmentation du nombre de structures sanitaires, le nombre de médecins pour 10 000 habitants est passé de 0,8 à 2,08 entre 2016 et 2021. Le nombre de sage-femmes pour 10 000 habitants a également augmenté, passant de 0,58 à 0,69, sur la même période.

Cible 3.1 : Réduire la mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle, qui était de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS), a chuté à 550 en 2016 (MICS). Nonobstant cette baisse, ce taux reste toujours préoccupant. Ce qui montre que le pays a beaucoup d'efforts à fournir pour atteindre la cible « moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2030 ».

Par ailleurs, même si une gamme variée de soins maternels et néonataux est offerte en Guinée, l'utilisation de plusieurs services (planification familiale, PTME, césarienne, soins obstétricaux néonataux d'urgence complets, consultations postnatales) reste encore limitée. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé lors de la CIPD+25 à Nairobi, à faire baisser le taux de mortalité maternelle à 183 pour 100 000 naissances vivantes.

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

La qualité des services des soins de santé durant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont importants pour la survie et le bien-être de la mère et de l'enfant. Ces mesures sont indispensables pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale.

La proportion de femmes ayant effectué 4 visites prénatales ou plus a augmenté de plus de 60 % entre 2018 et 2021, passant de 36 % (EDS 2018) à 58 % (MICS 2021) sur cette période. La proportion de naissances vivantes ayant eu lieu dans un établissement de santé a augmenté, passant de 40 % en 2012 à 55 % en 2018. Globalement, 58 % (EDS 2018) des naissances ont été assistées par un prestataire qualifié.

Cible 3.2 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Les indicateurs relatifs à la santé de l'enfant se sont légèrement améliorés au cours des dernières années.

En effet, selon le groupe inter-agence des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité des enfants, le taux de la mortalité infanto-juvénile est passé de 106 à 96 pour 1000 naissances entre 2018 et 2022 et celui de la mortalité infantile est passé de 68 à 62 pour 1000 naissances sur la même période. Quant au taux de mortalité néonatale, son niveau a stagné autour de 31 décès pour 1000 naissances sur la période.

Les niveaux de mortalité infanto-juvénile varient selon le sexe de l'enfant, la région administrative et le milieu de résidence. En effet, le niveau de la mortalité infanto-juvénile des garçons est supérieur d'environ 14,7‰ par rapport à celui des filles (103‰ contre 88‰) en 2022. Ce taux varie d'un maximum de 135‰ dans la région de Kankan à un minimum de 90‰ dans celle de Mamou.

Enfin, ce taux est environ deux fois plus élevé en milieu rural (131‰) qu'en milieu urbain (60‰).

Le paludisme constitue la principale cause de décès de la population, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans. Selon les données du système d'information statistique de la santé, près de la moitié (48%) des décès enregistrés dans les centres de santé du pays sont causés par le paludisme. Après le paludisme, les anémies (12%), la malnutrition (11%) et les infections respiratoires aiguës (IRA) avec 9% constituent les autres principales causes des décès des enfants de moins de cinq ans.

En plus des efforts déjà en cours, le pays vient d'adhérer à l'initiative de l'indépendance vaccinale et à l'initiative du partenariat africain pour l'enfance, qui ont une incidence positive sur la réduction de la mortalité infanto-juvénile.



Cible 3.3 : Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Grâce aux investissements du Gouvernement et des PTF à travers le renforcement du système de santé contre la pandémie de VIH en Guinée qui est de type généralisé, l'augmentation du nombre de personnes avec des comportements à risque, le taux de prévalence du VIH est resté stable entre 2012 et 2018 (1,5%), ainsi que les données Spectrum en 2021.

En 2018, chez les personnes âgées de 15 à 49 ans, les femmes étaient les plus touchées (1,6% contre 1,3% chez les hommes). Le pic de prévalence du VIH chez les femmes se situait à 2,5% entre 30-34 ans et chez les hommes à 2,2% entre 35-39 ans. Cette prévalence est très élevée au sein des professionnels de sexe (10,7%) et des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (11,4%). Par ailleurs, environ 1 500 nouvelles infections sont enregistrées chaque année (Spectrum 2021).

Selon le Système d'Information Sanitaire (SNIS), l'incidence de la tuberculose a augmenté sur la période 2018-2021, passant de 120 à 148 cas pour 100 000 habitants sur cette période.

La Guinée a fait des progrès dans le contrôle et la prévention du paludisme, réduisant considérablement la prévalence de la maladie chez les enfants de moins de cinq (5) ans. En effet, entre 2017 et 2020, le nombre de cas de paludisme a diminué de 17%, passant de 337 à 320 pour 1 000 habitants à risque et la prévalence du paludisme selon la microscopie est passée de 15 % à 17 % entre 2016 et 2021.

La prévalence du paludisme est cinq fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (22% contre 4%). Les écarts de prévalence entre régions sont également importants car celle-ci varie de 0,4% à Conakry à 30% à Nzérékoré. Par ailleurs, les personnes qui ont difficilement accès aux services de santé

constituent des groupes à risque élevé en matière de paludisme. Il s'agit notamment des populations itinérantes et des personnes qui vivent dans des zones reculées ou très éloignées des établissements de soins de santé. L'objectif « zéro cas de paludisme en 2030 » est donc encore loin d'être atteint.

Les progrès enregistrés dans la lutte contre le paludisme sont dus à l'intensification rapide des initiatives de prévention et de contrôle du paludisme, menées par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) soutenu par l'US President's Malaria Initiative (PMI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

En ce qui concerne les maladies tropicales négligées, les enquêtes épidémiologiques réalisées ont montré que la plupart des maladies tropicales négligées sont largement répandues en Guinée. Ainsi, pratiquement, toute la population est exposée à ces affections qui constituent un problème de santé publique majeur et une entrave au développement. De nombreuses personnes sont affectées par plusieurs maladies à la fois.

Pour lutter contre ces maladies, la Guinée a choisi une approche stratégique de contrôle qui couvre cinq maladies cibles (le trachome, la filariose lymphatique, l'onchocercose, les schistosomiasés et les géo-helminthiasés) sur la base de leur regroupement géographique et sur la similarité des moyens de contrôle : chimiothérapie préventive (CTP) de masse, utilisation de mêmes médicaments. Cette approche intégrée permet de maximiser les maigres ressources disponibles dans le pays et de présenter un programme cohérent aux éventuels bailleurs de fonds. Par ailleurs, le pays vient officiellement de déclarer l'élimination de la trypanosomiase humaine en tant que problème de santé publique (moins d'un (1) cas pour 10000 hbts dans chaque district).

◆ **Cible 3.7 :** Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux



L'accès à la planification familiale volontaire et sans danger constitue un droit fondamental. La planification familiale est cruciale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; c'est également un facteur essentiel de réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement guinéen a adopté la Loi 010/2000/AN portant « Santé de la Reproduction » depuis 2005. À cet effet, il a mis progressivement à la disposition des intervenants dans ce domaine une gamme importante de documents stratégiques (le Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction, le plan de repositionnement de la planification familiale, le document actualisé des normes et procédures en santé de la reproduction, entre autres). Des plans et programmes, tels que le programme de maternité sans risques, sont aussi en cours de mise en œuvre.

Les interventions en matière de planification familiale en Guinée bénéficient par ailleurs du soutien de bailleurs de fonds dont l'UNFPA, l'USAID, la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), la Coopération Allemande (GIZ) et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). Des ONG nationales et internationales participent également à la réalisation des programmes et activités dans le domaine de la planification familiale.

Aujourd'hui, les prestations de planning familial sont intégrées dans tout le système de santé guinéen et couvrent la majorité des établissements de soins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Elles sont en outre dispensées à travers des services à base communautaire et de marketing social.

Dans l'ensemble, 12 % des femmes de 15-49 ans utilisent une méthode quelconque de contraception, et 11% essentiellement une méthode moderne en 2018. Le pourcentage pour la méthode moderne était de 4,6% en 2012 avec moins de 1% des cas de la méthode traditionnelle. Chez les femmes en union, ces proportions sont pratiquement les mêmes (respectivement 11 % et moins de 1%). C'est parmi les femmes non en union et sexuellement actives que la prévalence contraceptive est la plus élevée (52% dont 51% pour les méthodes modernes).

L'utilisation de la contraception moderne par les femmes en union est plus élevée en milieu urbain (16%) qu'en milieu rural (8 %). L'accès des adolescentes à la PF reste très limité en Guinée. À peine 10% des adolescentes de 15-19 ans en union utilisent une méthode de contraception en 2018, principalement la MAMA (5%). Les adolescentes ayant un niveau secondaire ou plus sont relativement deux fois plus nombreuses à utiliser une méthode moderne de contraception que celles non instruites (respectivement 19% et 9%).

Les adolescentes vivant dans des ménages pauvres sont relativement quatre fois moins nombreuses à utiliser la contraception que celles vivant dans un ménage de niveau de vie élevé (4% contre 17%).

Par ailleurs, selon l'EDS 2018, 22% des femmes en union ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale dont 15 % pour espacer les naissances et 7 % pour les limiter. Les résultats selon le milieu de résidence ne font pas apparaître

de différences importantes (22,4% en milieu rural et 21,3% en milieu urbain). Par contre, les besoins non satisfaits selon la région varient de 20% à Conakry à 26% à Labé.

La proportion d'adolescentes (femmes de 15 à 19 ans) ayant commencé leur vie féconde a baissé entre 2012 et 2018, passant de 34% à 26 % sur cette période. Cette proportion varie significativement selon le lieu de résidence, le niveau d'instruction et le quintile de bien-être économique des ménages.

Elle est deux fois plus élevée en milieu rural (33%) qu'en milieu urbain (17%) ; elle est plus élevée chez les adolescentes sans instruction (34%) que chez celles de niveau d'instruction secondaire ou plus (13%). De même, cette proportion est nettement plus élevée (35%) chez les adolescentes vivant dans les ménages du quintile le plus bas que dans ceux vivant dans les ménages du quintile le plus élevé (14%).

En outre, en 2018, une adolescente sur huit (13%) a déjà eu des rapports sexuels, une adolescente sur 9 (11%) était en union et 4 % ont déjà eu une naissance avant 15 ans.

En 2018, sur 1000 adolescentes, en moyenne 120 donnent naissance chaque année contre 132 en 2016 (Tableau 5). Ce taux est deux fois plus élevé en milieu rural (155) qu'en milieu urbain (76). Globalement, le taux de fécondité des adolescentes a donc baissé de 10 % environ entre 2016 et 2018. Cependant, le niveau de baisse du taux de fécondité des adolescentes est plus élevé en milieu rural (16%) qu'en milieu urbain (7%).

Tableau 1 : Évolution du taux global de fécondité (pour 1000 femmes) des adolescentes par milieu de résidence entre 2012 et 2018

| Année | 2012 | 2016 | 2018 |
|----------|------|------|------|
| Urbain | 102 | 81 | 76 |
| Rural | 178 | 185 | 155 |
| Ensemble | 146 | 132 | 120 |



■ FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ

En Guinée, l'État assure l'essentiel du financement du système de santé. Malheureusement, les ressources consacrées au secteur sont largement insuffisantes pour faire face aux nombreux défis dans ce domaine.

Ainsi, le poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national est relativement faible et variable d'année en année tout en restant inférieur à 7,5% sur la période 2017-2023 (Tableau 6).

Tableau 2 : Évolution du poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national entre 2017 et 2023

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|
| Valeur | 7,2 | 7,3 | 6,2 | 10,3 | 5,1 | 5,6 | 4,7 |

La Guinée, avec moins de 8% du budget national alloué à la santé, fait partie des nombreux pays qui ne sont pas sur la voie d'atteindre les 15% proposés par les Chefs d'États de la CEDEAO à Abuja en 2001. Cela confirme le sous-financement du secteur par l'État et donne des indications quant à la faiblesse de la couverture sociale dans le pays.

■ LES DÉFIS DU SYSTÈME DE SANTÉ GUINÉEN

Malgré les résultats non négligeables obtenus dans l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé et à la lutte contre la maladie grâce à la volonté politique et aux appuis extérieurs, le système de santé guinéen fait toujours face à d'énormes défis : déséquilibre flagrant dans la répartition des professionnels de santé entre zones rurales et zones urbaines, l'insuffisance d'infrastructures et la faiblesse de la qualité de celles qui existent, l'absence d'assurance maladie, la mauvaise gestion des ressources et le faible financement du secteur.

Le défi majeur du système de santé guinéen pour les années à venir est d'élargir la couverture

sanitaire à l'ensemble de la population par le renforcement des prestations des services de santé et le développement de la santé communautaire. Pour relever ce défi, le système de santé doit faire face à : l'amélioration de la gouvernance du secteur, la disponibilité de ressources humaines de qualité et motivées, le renforcement des infrastructures et des équipements, l'adoption d'un financement adéquat et équitable, la disponibilité des médicaments et d'autres produits de santé de qualité et technologies médicales, le relèvement de l'efficacité du système d'information sanitaire et de la recherche.



◆ Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire

L'indice de couverture des services de la CSU (couverture sanitaire universelle) pour les services de santé essentiels est basé sur 14 indicateurs traceurs des interventions incluant la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les MNT et la capacité d'accès aux services. Il est présenté sur une échelle de 0 à 100.

L'indice de couverture efficace de couverture universelle des soins de santé a augmenté entre 2019 et 2022, passant de 32,3 en 2019 à 40 en 2022. Cependant, son niveau est globalement faible. Selon les Comptes Nationaux de la Santé 2020-2021, les ménages restent la première source de financement de la DTS en 2021 (52%).

Cette position dominante de dépenses directes des ménages est observée sur toute la période documentée à travers les comptes de la santé. Le Reste du monde finance les investissements pour la santé dans des proportions significatives, avec 23% et 80% de sa contribution en 2020 et 2021, respectivement, avec une augmentation liée à la lutte contre COVID-19.

L'Administration publique, quant à elle, reste la deuxième source de financement de la DTS et la première source de financement des investissements pour la santé à l'exception de 2021.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



2.2 ODD 5 - PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

La Guinée a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la participation des femmes dans la résolution des conflits, y compris ceux en lien avec les violences sexuelles lors des conflits et des crises. Le pays dispose d'un Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, paix et sécurité et vient de finaliser le rapport de suivi de la mise en œuvre des 12 domaines prioritaires de la Plateforme d'action de Beijing+25.

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Sur le plan juridique, législatif et institutionnel, la Guinée a réalisé d'énormes progrès dans l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Elle dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code Pénal, Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), Code de l'enfant, loi 10-01 sur la santé de la reproduction, loi instaurant un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes électorales, etc.).

Le pays a aussi, sur le plan juridique, ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes. Cependant, la Guinée n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, alors que ces protocoles permettent l'accès par les victimes aux mécanismes de plaintes individuelles établis par ces Traités, ainsi que la réalisation d'enquête par les groupes de travail respectifs de suivi de la mise en œuvre des Traités. La ratification de ces Traités permettra d'accroître le respect et la restauration de la dignité des femmes et des filles victimes de violences.

Depuis 2011, la Guinée s'est aussi dotée d'une Politique Nationale de Genre (PNG) révisée en 2017 pour l'adapter aux enjeux de développement du pays et aux besoins ressentis des femmes dans les différents domaines : socio-économique, culturel et religieux, environnemental. Le Code Civil a été également révisé en 2019 afin d'y éliminer des dispositions discriminatoires envers les femmes.

Sur le plan institutionnel, le pays a mis en place des services Genre et Équité dans tous les départements ministériels et dans les institutions républicaines.

Le Gouvernement guinéen a aussi créé, en 2014, la Direction générale des Centres d'Autonomisation et de Promotion et d'entrepreneuriat des femmes et filles (CAEF),

qui coordonne les activités en termes d'autonomisation des filles/femmes, assure l'encadrement des jeunes filles à travers l'apprentissage des métiers au sein des centres d'autonomisation des femmes, et cultive chez les jeunes filles et les femmes l'esprit d'entreprise, de créativité en vue de leur émancipation économique.

Malgré tous ces acquis, les disparités de genre persistent et se manifestent dans la plupart des droits et secteurs de la vie nationale en Guinée. Cette situation s'explique principalement par une absence de mesures adéquates qui favorisent l'application des textes de lois et l'existence de vides juridiques dans certains secteurs, dans un contexte où ces textes et les mécanismes de recours sont méconnus de la population, en particulier des femmes (du fait, entre autres, de leur accès limité à l'éducation, à l'information et à la justice).

La Guinée est confrontée à divers enjeux politiques, économiques, climatiques, etc. qui conjointement exacerbent les inégalités de genre. Elle reste au bas des classements des indicateurs relatifs à l'égalité de genre. Bien que des progrès aient été observés en matière de participation et d'accès des femmes à la prise de décision, au niveau de l'éducation ou de l'emploi, les inégalités et les discriminations de genre et les pratiques néfastes (MGF, mariage précoce, VBG) continuent d'affecter l'intégrité et les différentes sphères de la vie des femmes et des filles, notamment celles appartenant aux couches vulnérables, vivant en milieu rural et en situation de handicap. La Guinée reste une société patriarcale, avec des pratiques et des croyances qui se répercutent dans les différentes sphères et les étapes de la vie des femmes et sur l'exercice effectif de leurs droits. Un grand défi demeure l'ancrage de ces normes sociales dans la religion et les coutumes.

D'autres formes de violences et discriminations basées sur le genre se manifestent, notamment dans l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, aux moyens de production, au crédit, à la propriété à la terre, aux rémunérations, et aux postes de décision dans l'administration publique et les entreprises privées.



▲ Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles

En Guinée, les femmes font l'objet de diverses formes de violence, de discrimination et d'injustice en raison notamment de la persistance de préjugés socioculturels. Les mariages forcés et précoces des filles, les violences conjugales, les mutilations génitales féminines ainsi que les violences sexuelles basées sur le genre constituent les formes les plus récurrentes de violence envers les filles et les femmes dans le pays.

La Guinée est le second pays où le taux de MGF est le plus élevé, après la Somalie (98%). Les données les plus récentes indiquent que 94,5 % des femmes âgées de 14 à 49 ans (contre 39 % des filles de 0 à 14 ans) sont

excisées (EDS, 2018). Les MGF sont pratiqués dans tout le pays et parmi tous les groupes économiques, religieux et ethniques.

Bien que les mutilations génitales féminines soient prohibées dans le code pénal et le code de l'enfant, la pratique se perpétue, et ce, dans un contexte non médicalisé. Ainsi, les mutilations génitales féminines s'inscrivent dans un continuum de violences fondées sur le genre. Des stratégies et politiques doivent être urgemment adoptées pour éliminer ces violences basées sur le genre, et sous toutes ses formes, ainsi que les stéréotypes de genre et les normes patriarcales qui les ancrent et les perpétuent doivent être déracinés.

Cible 5.4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

Les travaux domestiques relèvent de la femme et de la fille dans la société guinéenne et les femmes et filles elles-mêmes le perçoivent ainsi, de par l'existence des stéréotypes de genre et les normes patriarcales, qui se reflètent notamment dans l'éducation reçue ainsi que les pressions sociales de leur communauté et proches. La majorité des femmes et des jeunes filles passent ainsi la plupart de leur temps à réaliser des tâches ménagères non rémunérées.

Selon les données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (2019), la production des travaux ménagers coûte en moyenne 1 495 529 GNF (176 USD approximativement) chez les femmes contre 347 044 GNF (41 USD approximativement) chez les hommes, chaque mois. Le coût moyen de production chez les femmes est ainsi plus de quatre fois celui des hommes.

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Bien qu'elles soient majoritaires démographiquement, les femmes guinéennes demeurent encore largement sous-représentées dans les instances de prise de décision et les postes de responsabilité dans l'administration des affaires du pays, tant au niveau central qu'au niveau local, aussi bien au niveau politico-administratif que communautaire.

En 2019, la Guinée a adopté une loi sur la parité qui stipule en son article 2 que : « La parité s'applique à toute liste de candidats à des élections nationales et locales, ainsi qu'à des fonctions électives dans des institutions publiques ». L'application de cette nouvelle loi sur la parité reste toutefois un grand défi.

Cette loi n'a pas été respectée car lors des élections communales et communautaires de février 2018, selon des statistiques fournies par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), sur un nombre total de 29 669 conseillers pour les

342 circonscriptions électorales du pays, il n'y avait que 7 070 femmes (soit 24%).

Le Conseil National de la Transition (CNT), organe qui fait office de parlement durant la Transition, compte 81 membres dont 25 femmes, soit 31%, qui est encore loin de la parité. Le premier Gouvernement de la transition comptait sept femmes sur les 27 ministres. Le nouveau Gouvernement de mars 2024 compte 29 ministres dont six femmes.

Enfin, selon les résultats d'une enquête menée en 2023 auprès de l'ensemble des collectivités locales guinéennes (à l'exclusion de celles de Conakry), les membres des comités locaux (instances dirigeantes des collectivités) ne comptent que 18% de femmes en leur sein et que seuls 24% des postes de direction de ces comités sont occupés par des femmes.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation

La capacité des femmes guinéennes à participer à la prise de décisions, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, est encore relativement faible en Guinée. En effet, selon les résultats de l'EDS 2018, seules trois femmes et filles sur dix de la tranche d'âge 15-49 ans sur dix participent à la prise de décisions importantes de leur ménage.

Tableau 3: Indicateurs du pouvoir d'action et de négociation des femmes

| Indicateur | Ensemble | Aucun | Primaire | Secondaire ou + |
|--|----------|-------|----------|-----------------|
| Pourcentage de femmes pouvant refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir | 40,4 | 38,0 | 43,1 | 54,8 |
| Pourcentage de femmes pouvant demander à leur mari/partenaire d'utiliser un condom | 23,8 | 19,6 | 28,8 | 48,4 |
| Proportion de femmes de 15-49 ans qui participent à la prise de décisions importantes du ménage (Propres soins de santé de la femme, Faire les achats importants du ménage, Visites à sa famille ou parents) | 30,4 | 30,4 | 27,4 | 32,8 |

Dans le domaine de la sexualité, deux femmes et filles sur cinq (40 %) affirment pouvoir refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir. Cependant, seule une femme et filles sur quatre (24 %) affirme pouvoir demander à son mari/partenaire d'utiliser un condom lors des rapports sexuels. Les résultats mettent par ailleurs en évidence l'influence positive du niveau d'instruction sur la capacité des femmes et filles à refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir et celle de demander à leur mari/partenaire d'utiliser un condom.

Depuis le début des années 2000, la Guinée dispose d'une loi (Loi L010/AN-2000), relative à la santé de la reproduction. Cette loi garantit le caractère universel de l'égalité en droit et dignité en matière d'accès à l'information, l'éducation et l'autodétermination des couples et des individus de décider du nombre et de l'espacement de la naissance de leurs enfants. Elle réprime pénalement toute forme de VBG y compris les MGF-E, la pédophilie, l'interruption illégale de grossesse, la transmission volontaire de VIH/SIDA et l'exploitation de la prostitution des femmes et des enfants.



■ DÉFIS

Application effective des dispositions légales relatives à l'égalité du genre et à l'autonomisation des femmes et filles ;

Prise de mesures appropriées pour renforcer l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines de la société ;

Adoption des stratégies et mesures pour éliminer les violences basées sur le genre, et sous toutes ses formes, y compris les MGF et le mariage précoce et forcé.

Adoption des stratégies et mesures pour éliminer les stéréotypes de genre et les normes patriarcales qui ancrent et perpétuent les violences et discriminations basées sur le genre.

Adoption des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de

la Guinée relatives à l'accession et ratifications des mécanismes internationaux, et ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturel.

Ces protocoles permettent l'accès par les victimes aux mécanismes de plaintes individuelles établis par ces Traités, ainsi que la réalisation d'enquête par les groupes de travail de suivi de la mise en œuvre des deux Traités en question. La ratification de ce deux protocoles additionnels permettraient ainsi d'accroître l'accès à la justice des femmes et filles, mais aussi des hommes et des garçons, touché.e.s par les questions de violence et discrimination basées sur le genre.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



2.3 ODD 8 - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque la croissance économique est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de cette croissance, elle devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.



▀ Cible 8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement

Au cours de la période 2020-2023, la Guinée a enregistré une évolution positive de son PIB par habitant grâce notamment à la bonne tenue de cours internationaux des produits miniers. En effet, la croissance du PIB réel par habitant est passée de 2,5% en 2020 à 15,3% en 2023, avec une moyenne de 12,1% sur cette période. Cette évolution résulte de la résilience du secteur minier, des entrées massives des investissements directs étrangers auxquelles s'ajoute la mise en œuvre du vaste programme de construction et de rénovation des infrastructures et la prise en compte de la convention collective des mines et carrières signée afin d'améliorer non seulement les conditions de traitement et d'équipements de protection individuelle en matière de sécurité pour que le travailleur soit dans toutes les conditions de travail décent.

La stabilisation du cadre macroéconomique et les réformes structurelles engagées par les autorités guinéennes ont permis d'améliorer les revenus par tête et de réduire la pauvreté.

L'État guinéen a promulgué en 2022 une loi portant sur le contenu local dans le but de renforcer le tissu industriel local et le rendre plus performant afin de générer des emplois et de contribuer hautement à la croissance économique du pays. Cette loi a été suivie par l'adoption de l'Autorité de Régularisation

du Contenu Local au CNT en attente de signature à la Présidence.

Depuis 2017, il existe une loi sur les Institutions financières Inclusives qui place la microfinance et les services financiers numériques au centre des efforts du Gouvernement en matière d'inclusion financière en renforçant le cadre juridique.

Selon le Global Findex 2017, sur une population adulte estimée à 6,4 millions d'habitants, le taux d'adultes titulaires d'un compte dans les institutions financières formelles (Banques, IMF, EME) en Guinée est passé de 7% en 2014 à 23,5% en 2017, soit environ 1,5 million d'adultes. Cette progression importante dans la détention des comptes en Guinée est surtout liée à la monnaie électronique (+12 points environ contre +8 points pour les comptes bancaires et microfinances) dont le développement est relativement récent.

Selon les résultats de l'EDS 2018, 4% des femmes de 15-49 ans (1% chez les femmes sans instruction et 15% chez celles ayant un niveau secondaire et plus) ont un compte dans une banque ou une autre institution financière. Cette proportion est de 9% chez les hommes du même groupe d'âge (3,4% chez les hommes sans instruction et 16% chez ceux ayant un niveau secondaire et plus).



Cible 8.5 : Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Selon le sexe, les données disponibles indiquent que le revenu médian chez les hommes (450 000 GNF) est supérieur à celui des femmes (400 000 GNF). Par ailleurs, la proportion des femmes (90 %) qui gagnent moins du SMIG est plus élevée que celle des hommes (86 %). Globalement, le taux de salarisation demeure très faible (13,5 %). La proportion des hommes qui perçoivent un salaire parmi les personnes en emploi (21 %) est plus de trois fois celle des femmes (6 %).

Le contenu en emploi de la croissance économique de la Guinée a été très faible et le chômage reste endémique. En effet, selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel en Guinée (ENESIG) de 2019, la population en âge de travailler représente plus de la moitié (53,1%) de la population du pays. Cette population en âge de travailler est à plus de la moitié constituée non seulement de jeunes de 15-34 ans (52 %) mais aussi des personnes qui résident en milieu urbain (59 %).

Au niveau national, le taux de chômage est estimé à 4,8 % en 2019. Ce niveau de chômage varie selon la région administrative, le milieu de résidence, le sexe et l'âge. En effet, Conakry (14,1 %) enregistre le plus fort taux de chômage relativement aux autres régions administratives. Toutefois, en dehors de la capitale, le niveau de cet indicateur est inférieur à la moyenne nationale dans toutes les autres régions. Il passe de 9,5 % en milieu urbain à 2,2 % en milieu rural où ce phénomène paraît marginal. Le chômage est donc un phénomène essentiellement urbain en Guinée.

Cet indicateur, dont le niveau est relativement faible, n'est cependant pas très pertinent dans les contextes caractérisés par une part importante du secteur informel dans l'activité économique et un nombre élevé de personnes en situation de sous-emploi lié au temps de travail, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. En effet, ce faible taux de chômage cache plusieurs situations de vulnérabilité et de précarité de l'emploi. D'où la nécessité de compléter cette analyse par d'autres indicateurs relatifs à la sous-utilisation de la main d'œuvre.

Par ailleurs, une forte proportion (96 %) de la population guinéenne en emploi travaille dans le secteur informel dont le revenu

mensuel moyen s'élève à 502 659 GNF (environ 59 USD), un peu plus bas que le SMIG en Guinée, qui est fixé à 550 000 GNF (environ 63,64 USD). Ce revenu mensuel moyen est pratiquement le même en milieu rural (514 008 GNF, environ 60 USD) et en milieu urbain (496 712 GNF, environ 58 USD). Ce revenu moyen connaît de fortes disparités régionales : le rapport entre le revenu moyen le plus élevé (688 464 GNF, environ 81 USD, enregistré dans la région de Mamou) et celui plus faible (182 519 GNF, environ 21 USD, enregistré dans la région de Kindia) est de 3,8.

Enfin, 83 % des emplois étaient vulnérables en 2019. Les emplois vulnérables étaient relativement plus nombreux en milieu rural (91 %) qu'en milieu urbain (68 %). Les femmes sont également plus touchées (90 %) que les hommes (77 %). Le taux d'emploi précaire touchait un emploi sur 10. Il est plus élevé dans la région de Conakry (21 %) et plus faible dans celle de Faranah (3 %). Il était plus élevé en milieu urbain (19 %) et chez les hommes (26 %).

En Guinée, le travail des enfants est toujours d'une grande ampleur, malgré l'adoption d'un Code de l'enfant et d'un Plan National de Lutte contre la traite des enfants. Ainsi, près de 2 enfants âgés de 5-17 ans sur cinq (38 %) étaient concernés par le travail des enfants en 2016, soit une baisse modeste par rapport à 2010 où cette proportion était de 43 % (Source : Projet RESPECT - La protection de l'enfance en Guinée à l'aune de la transition politique).

Par contre, la proportion d'enfants travaillant dans des conditions dangereuses (interdits par les conventions internationales et les textes nationaux en matière de travail des enfants) parmi les enfants économiquement occupés a été divisée par trois entre 2010 (78 %) et 2016 (27 %). Les enfants sont différemment touchés par le phénomène selon le milieu de résidence et la région administrative. En milieu rural, près de la moitié (48 %) des enfants sont touchés contre 21 % en milieu urbain. Du point de vue des régions, c'est la région de Faranah qui est de loin plus touchée avec deux enfants sur trois (67 %) concernés. Utilisés comme aides familiaux, employés, apprentis ouvriers, beaucoup d'enfants sont à risque de traite dans des activités économiques.

La défense des droits des travailleurs, la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs ont encore du chemin à faire en Guinée. Pire, ceux et celles qui occupent des emplois précaires sont particulièrement concernés.

En effet, les conditions des travailleur.se.s sont difficiles et leurs droits parfois bafouillés. Même s'il n'existe pas de données assez détaillées sur le sujet, les accidents sur les lieux de travail soient relativement fréquents, en particulier dans les entreprises industrielles. Les travailleur.se.s n'osent généralement pas dénoncer ni se plaindre contre les mauvaises conditions de travail auxquelles ils/elles sont soumis.es, sous peine d'être licencié.e.s.

Dans le secteur formel, la plupart des employés travaillent sans contrat et sans être immatriculé.e.s à la Caisse Nationale de Sécurité sociale, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits.

En 2019, près de la moitié (46 %) des personnes en emploi n'avait aucune protection juridique pour garantir leur travail : 22 % avaient un accord verbal comme contrat et 24 % n'avaient rien du tout. L'absence de protection juridique dans le travail touchait plus les femmes (52 %) que les hommes (44 %). Aussi, la protection sociale est très faible car, au niveau national, seulement 2 % des employés (1 % chez les femmes et 2 % chez les hommes) ont déclaré être affiliés à une organisation d'assurance.

Cible 8.6 : Réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

En 2019, trois jeunes sur huit (37,1%) n'étaient ni en emploi, ni en éducation, ni en formation et ce phénomène touchait davantage les jeunes femmes (46,1%), les jeunes vivant en milieu rural (41%) et surtout ceux vivant avec un handicap (70 %).

Face à la question du chômage des jeunes, le Gouvernement a mis en place, à la fin de la crise de la Maladie à Virus Ébola, un plan d'urgence de relance post-Ébola. Ce dispositif était planifié sur deux ans (2016-2017) et a été mis en œuvre sous une dynamique d'obtention de résultats rapides, y compris des résultats en termes d'emplois des jeunes et femmes des zones touchées. Suite à ce plan d'urgence, le Gouvernement a élaboré le Plan National de Réinsertion Socioéconomique des Jeunes qui comporte 20 fiches de projets ciblant la création d'emplois temporaires et durables et la maîtrise des dynamiques de la demande de travail (identification des créneaux porteurs).

La loi no 015/L012/AN a permis d'instituer et de réglementer le service du volontariat national jeunesse en république de Guinée. Depuis son lancement en 2010, c'est un total de 480 jeunes volontaires qui furent déployés, dont 38,54% de jeunes filles et femmes volontaires. Ce programme est une politique transversale d'utilité publique et porte sur deux axes : le volontariat d'expertise et le volontariat d'urgence. Les jeunes qui s'y engagent offrent des prestations de services

communautaires ou d'utilité publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, de l'accompagnement communautaire, et de la culture de la paix (Note de politique sur l'emploi/Banque Mondiale). Dans la même optique, pendant ces cinq dernières années, les volontaires ont appuyé l'État guinéen dans la mise en place du Programme Panafricain (YouthConnekt Africa) qui a significativement contribué au renforcement de l'employabilité des jeunes.

Dans le cadre de la création d'entreprises, notons une augmentation d'année en année du nombre d'entreprises créées, notamment celui des jeunes et des femmes. Cela est dû aux efforts déployés par l'Agence de Promotion des Investissements Privés dans le cadre de la facilitation de la création d'entreprises en 72 heures au maximum, de la sensibilisation (APIP Mobile, rencontres dans les marchés, etc.).

Notons enfin l'élaboration et la vulgarisation de la loi sur le contenu local et ses textes d'application (dont la loi relative à la mise en place de l'autorité de régulation de la loi sur le contenu local). Cela présage d'une perspective heureuse en termes de création d'emplois en Guinée, principalement dans les zones minières. Enfin, une politique nationale d'emploi jeunes est en cours d'élaboration en Guinée.

Cible 8.9 : Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

La Guinée dispose d'importantes potentialités touristiques : sites historiques (la forteresse de Bissandougou, sosso bala, la mosquée d'El-Hadj Omar Tall, les sites négriers de Benty et de Farinya), paysages pittoresques, plages recouvertes de sable fin, chutes d'eau (Kelissi, voile de la mariée, Kinkon, Saala), forêts et chaînes de montagnes (Mont Gangan, Mont Nimba, Dame du Mali, forêts classées), animaux (les crapauds vivipares, les chimpanzés de Bossou, les éléphants de Macenta).

Ainsi, le tourisme figure justement parmi ces secteurs clés dont la valorisation rationnelle du potentiel pourrait générer des effets d'entraînement sûrs en direction des différents paliers de la structure économique nationale, avec en toile de fond un soutien renforcé du programme de développement durable et la réduction de la pauvreté. Le pays tire cet avantage de la diversité et de la variété de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune et de sa flore, de son artisanat, de ses traditions hospitalières et aussi de son

histoire, le tout représentant un capital de civilisation riche et dynamique.

Le tourisme guinéen est cependant caractérisé par une faible capacité d'accueil, doublée d'une mauvaise répartition des réceptifs au niveau national, un professionnalisme encore timide et une faible incitation à investir malgré l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire démonstratif de la volonté politique du Gouvernement. Le tourisme n'a pas bénéficié de tout l'appui nécessaire lui permettant de créer des emplois, de générer des devises, de servir de moyen de réduction de la pauvreté, bref de produire des effets multiplicateurs et accélérateurs dans le tissu économique et social de la Nation.

Sur la période 2018-2021, le tourisme a contribué à moins de 1 % au PIB du pays et la part de ce secteur a globalement baissé sur cette période, passant de 0,97 % en 2018 à 0,60 % en 2021.

Tableau 4 : Évolution de la contribution du tourisme au PIB de la Guinée entre 2015 et 2021

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Contribution (%) | 1,30 | 1,20 | 1,00 | 0,97 | 0,93 | 0,80 | 0,60 |

Enfin, la valeur ajoutée du tourisme est estimée à 557 milliards de GNF en 2023 contre 538 milliards de GNF en 2022 soit une augmentation 2,1 %. La contribution du tourisme au PIB pourrait être améliorée par la mobilisation des ressources nécessaires à l'investissement touristique (public et privé) qui constitue un facteur indispensable au développement du tourisme.



■ DÉFIS

Création d'emplois décents et productifs pour tous, en particulier les jeunes et les femmes ;

Amélioration de l'accès aux ressources financières (crédits, subventions, mécanismes de garanties et d'assurances, etc.), pour les jeunes et pour les femmes en particulier ;

Renforcement de l'application des dispositions légales en matière de travail ;

Renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et politique ;

Accompagnement des jeunes et des femmes dans l'apprentissage des métiers à cycle court valorisants et rentables.

14 VIE AQUATIQUE



2.4 ODD 14 - CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Guinée est un pays ouvert sur l'océan Atlantique, avec 300 km de côtes, et doté d'un bon potentiel de ressources halieutiques. Le potentiel halieutique exploitable du pays est estimé à 236 943,3 tonnes de poissons démersaux, 22 952,9 tonnes de crustacés, 17 444,3 tonnes de mollusques et 413 364 tonnes de poissons pélagiques pour l'année 2025(PAGPM 2025).

Les ressources de la mer exploitées contribuent de manière déterminante à la sécurité alimentaire des Guinéens avec une moyenne de consommation per capita annuelle de 21,5 kg sur la décennie 2009 - 2018 (supérieure à la consommation mondiale de poisson de 20 kg/pers./an selon la FAO). L'activité de la pêche en Guinée s'inscrit également dans la politique publique de création d'emplois. Selon des estimations, plus de 237 240 acteurs s'activent

dans le secteur de la pêche d'où près de 1,6 million d'individus tirent leurs moyens d'existence.

Conscient de cette situation, le pays a élaboré et validé en novembre 2024, la stratégie nationale de l'économie bleue à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et l'appui technique et financier du PNUD et de la Banque mondiale.

Cette stratégie a pour objectif d'assurer une gestion durable des océans et de ses ressources afin d'une part, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, et d'autre part, de favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain qu'en milieu rural.



Cible 14.1 : Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types

Depuis 1987, la Guinée s'est dotée d'un Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (amendé en 1989), qui établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

Le pays est également signataire de plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs aux questions environnementales, qui contribuent à modeler et à influencer l'élaboration de politiques, directives et réglementations applicables à l'environnement guinéen dont le milieu marin.

Ces principales conventions sont :

- La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (entrée en vigueur en mars 1993) ;
- La Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (entrée en vigueur en août 1984).

Malgré ce cadre juridique protecteur, les zones maritimes guinéennes sont largement exposées à la pollution de diverses sources, même s'il n'existe pas de statistiques fiables sur le phénomène dans le pays. Le cas des affections cutanées observées chez les pêcheurs artisans en 2023 et 2024 en est une illustration parfaite. L'absence de moyens de surveillance ne permet pas de lutter contre le déversement des produits toxiques en mer, une des principales sources de pollution marine dans le pays.

▀ Cible 14.2 : Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers

Les zones côtières et marines de la Guinée sont les plus vastes d'Afrique de l'Ouest. Elles nécessitent cependant une planification politique globale et une gestion de l'écosystème. Le pays possède un plateau continental qui couvre une superficie de 47 400 km², avec des bras de mer, des marais, des estuaires et de nombreuses îles au large. Les mangroves, qui occupent la majeure partie de la côte et jusqu'à 40 km à l'intérieur des terres, demeurent importantes et riches en biodiversité, mais elles ont connu une baisse de plus de 30 % depuis le début des années 1980. Selon une étude menée en 2019 par la NASA, la superficie totale des mangroves est estimée à 2 076 km², dont seulement 1 000 km² peuvent être exploités de manière durable.

La Guinée dispose d'un service technique chargé de prévenir la pollution des mers et lutter contre la dégradation, l'agression

et les menaces sur les écosystèmes marins et côtiers. Il s'agit du Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières (CNPMMZC), placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et du développement durable.

Cette lutte concerne notamment la pollution provenant de diverses sources : les navires minéraliers, les produits chimiques transportés en vrac, les eaux usées, les déchets plastiques y compris la dégradation du littoral pas les sociétés minières.

Le CNPMMZC est néanmoins confronté à plusieurs défis parmi lesquels les questions de réglementation, notamment les documents qui régissent la gestion et l'occupation du littoral. Néanmoins, un plan de gestion intégré de la zone marine et côtière et la loi littorale sont en cours d'élaboration.

▀ Cible 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données

La Guinée dispose d'un Plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN), mis en place en 2017 à travers l'arrêté A/2017/130/MPAEM/CAB/SCG. Ce plan s'inscrit dans le cadre du Plan d'action international (PAI) visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN). Il contient les mesures prévues pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il décrit les politiques et les lois en vigueur et détermine les programmes et les projets en cours qui

traitent le problème de la pêche INN.

Le PAI-INN est un instrument facultatif qui détermine les moyens de prévenir, de contrecarrer et d'éliminer les activités de pêche INN grâce à un train de mesures développées pour être mises en œuvre intégralement par tous les États, les organisations régionales de coopération ou d'intégration économique et les ORGP. En outre, il favorise une approche exhaustive et intégrée qui tient compte de toutes les répercussions économiques, sociales et environnementales de la pêche INN.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



2.5 ODD 17 - RENFORCER LES MOYENS
DE METTRE EN ŒUVRE LE
PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LE REVITALISER



◆ **Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l’égide de l’Organisation mondiale du commerce**

La Guinée est membre de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 25/10/1995, qui accompagne la mise en œuvre du programme cadre intégré et renforcé dans le cadre de l’aide publique au développement (APD). À compter de cette adhésion, le pays s’est attelé à mettre en conformité sa législation en matière de commerce et de douane avec le système commercial multilatéral. En outre, la Guinée est membre de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et de la Zone de Libre Échange Continental Africain (ZLECAF). Ces adhésions donnent à la Guinée des opportunités pour accroître sa part sur les marchés d’exportation sous-régionaux, continentaux et mondiaux.

Pour valoriser ces opportunités et relever les défis relatifs à ce domaine, le pays devra :

- Renforcer les capacités dans la mise en conformité de la législation fiscale et douanière avec les regroupements de ces organes sous-régionaux, continentaux et mondiaux ;
- Renforcer le tissu productif et la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers en transformant les ressources minières et agricoles ;
- Développer une chaîne de valeurs logistiques et un réseau de transports efficace.

◆ **Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations du pays**

Globalement, les exportations de la Guinée ont plus que doublé entre 2018 et 2022, passant de GNF 29 781 milliards à GNF 63 652 milliards sur cette période. Toutefois, en 2022, les exportations ont reculé de 28,7% par rapport à 2021. Cette baisse est imputable principalement à celles des ventes à l’extérieur

de l’or (-28,4 %), de la bauxite (-10,5 %) et de l’oxyde d’aluminium (-2,2 %). En revanche, cette diminution est atténuée par la hausse des produits pétroliers réexportés (+21,7 %) et des exportations de cacao (+10,8 %). La structure des exportations est constituée de produits primaires, notamment miniers.

Cible 17.15 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

La Guinée a renforcé la coordination et la cohérence de sa politique macroéconomique avec des agrégats relativement satisfaisants comparés aux pays de la sous-région : une économie résiliente avec une croissance de 5,9 %, en 2023 ; une appréciation de la monnaie par rapport au USD, depuis 2019, passant de 9184 GNF à 8511 pour 1 USD, en 2023. L'encours de la dette par rapport au PIB reste relativement faible et tourne autour de 36 % du PIB, en 2023 ; le revenu par tête d'habitant qui s'améliore en dépassant les 1100 USD/habitant ; et, un déficit budgétaire maîtrisé et estimé à 1,2 %, en 2023 ; et, finalement un taux d'inflation estimé à 6,5 % (INHPC), en 2023 (Source des données

chiffrées : Cadrage macroéconomique, 2023). Tous ces éléments positifs font que le classement de la Banque Mondiale en 2023 a basculé la Guinée dans le groupe des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, le pays reste vulnérable aux cours mondiaux des ressources minières et le risque est de rester piégé dans l'intervalle inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire, du fait d'une diversification limitée de son économie et la stagnation du revenu par tête d'habitant. Pour pallier à cette vulnérabilité, le pays doit diversifier son économie afin d'accroître sa richesse et créer plus d'emplois décents.

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025, constitue pour la période de référence, la feuille de route du Gouvernement de Transition, et a pour objectif de renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Le PRI, tout comme les programmes de développement qui l'ont précédé, intègre l'ensemble des ODD, dans ses cinq axes stratégiques.

La coordination du mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PRI, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est assurée par le Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, appuyé par un comité interministériel de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre.

Ce dispositif institutionnel, qui a pour rôle de formaliser et d'animer un dialogue permanent et inclusif, avec toutes les parties

prenantes, autour des résultats attendus du PRI, comprend un comité de pilotage et un comité technique de suivi. Ce comité de pilotage est composé de tous les membres du Gouvernement ; le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée ; les Conseillers de la Primature ; et, les Représentants de tous les partenaires au développement, bi et multilatéraux présents en République de Guinée. Dans cette même optique de renforcer la cohérence des politiques, une Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) des ODD a été également élaborée en 2022.

Ces programmes, mécanismes et dispositifs institutionnels doivent être renforcés sur le plan technique et financier. Pour ce faire, la coopération Sud-sud et triangulaire sera privilégiée afin de permettre une capitalisation des échanges d'expériences.



◆ **Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites**

Le Gouvernement guinéen, pour améliorer le suivi de l'efficacité du développement, a mis en place le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC), chargé d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Dans cette même démarche, le Gouvernement, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) en Guinée, a impulsé la redynamisation et le renforcement de la concertation et de la coordination des PTF

dans le pays. Cela a conduit à la mise en place d'une plateforme de concertation visant, d'une part, la coordination des PTF, et d'autre part, l'articulation avec le CCC. Néanmoins, le fonctionnement et les performances de l'Unité Centrale de Coordination (UCC), qui est un pilier essentiel pour la gestion et la coordination des efforts de développement dans le pays, reste peu efficace. C'est pourquoi, renforcer les capacités de l'UCC s'avère nécessaire pour un cadre multipartite de suivi plus efficace et plus performant.

■ DÉFIS

- A la lumière de cette analyse, les principaux défis sont :
- L'insuffisance des capacités institutionnelles ;
- La non-sécurisation des recettes de l'État ;
- La faiblesse de la Gouvernance ;
- L'insuffisance de la mobilisation des ressources financières internes



3 CONCLUSION

L'examen des 5 ODD met en évidence les avancées de la Guinée en matière de santé, égalité des sexes, croissance économique, gestion des ressources marines et partenariats internationaux. Malgré des progrès significatifs, plusieurs défis persistent, notamment les inégalités sociales, l'accès limité aux services de base et la nécessité de diversifier l'économie pour une croissance plus inclusive.

Le Programme Simandou 2040 et les politiques mises en place illustrent la volonté du pays de moderniser ses infrastructures, renforcer le capital humain et assurer un développement durable. Cependant, l'atteinte des objectifs nécessitera une mobilisation accrue des ressources, un renforcement de la gouvernance et une meilleure coordination des initiatives nationales et internationales. Pour assurer une transformation durable et inclusive, la Guinée devra renforcer ses stratégies et politiques publiques tout en mobilisant efficacement ses ressources. Voici quelques recommandations stratégiques pour accélérer la réalisation des 5 ODD concernés :

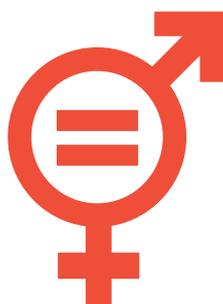
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ODD 3 - Bonne santé et bien-être

- Accélérer la couverture sanitaire universelle en augmentant les investissements dans les infrastructures de santé et en renforçant l'accès aux soins en milieu rural.
- Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles (paludisme, VIH/SIDA, tuberculose) par des campagnes de prévention et l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement des médicaments.
- Développer la santé maternelle et infantile en élargissant l'accès aux soins prénatals et en intensifiant la formation du personnel médical qualifié.
- Promouvoir la télémédecine et la digitalisation des services de santé pour améliorer l'efficacité du système de soins.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



ODD 5 - Égalité entre les sexes

- Renforcer l'application des lois contre les violences basées sur le genre en instaurant des mécanismes de surveillance plus stricts et en offrant un meilleur accompagnement aux victimes.
- Encourager la participation des femmes dans la gouvernance et l'économie en appliquant effectivement la loi sur la parité et en favorisant l'accès des femmes au financement et à l'entrepreneuriat.
- Lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce à travers des campagnes de sensibilisation et des sanctions effectives.
- Développer des programmes d'autonomisation économique des femmes en favorisant leur accès à des métiers à forte valeur ajoutée.

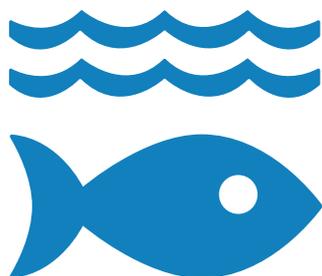
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



ODD 8 - Travail décent et croissance économique

- Accélérer la diversification économique en réduisant la dépendance aux ressources minières et en développant des secteurs porteurs comme l'agriculture, le numérique et le tourisme.
- Promouvoir l'emploi des jeunes en renforçant les formations techniques et professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail.
- Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation en facilitant l'accès aux financements et en développant des incubateurs d'entreprises.
- Renforcer la réglementation et la protection des travailleurs pour réduire la précarité de l'emploi et améliorer les conditions de travail, notamment dans le secteur informel.

14 VIE AQUATIQUE



ODD 14 - Vie aquatique

- Protéger les ressources marines contre la surpêche et la pollution en appliquant des réglementations strictes et en renforçant la surveillance des zones côtières.
- Développer l'aquaculture durable comme alternative à la pêche excessive et pour renforcer la sécurité alimentaire.
- Créer des Aires Marines Protégées supplémentaires et assurer leur gestion efficace pour préserver la biodiversité marine.
- Encourager la coopération régionale pour la gestion des ressources halieutiques, notamment à travers des initiatives communes de surveillance et de gestion durable.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Améliorer la mobilisation des ressources financières en diversifiant les sources de financement (PPP, fonds climatiques, diaspora, coopération Sud-Sud).
- Renforcer les capacités statistiques et la transparence des politiques publiques pour un meilleur suivi des ODD et une allocation plus efficace des ressources.
- Accroître les investissements étrangers et les partenariats stratégiques dans des secteurs clés comme les infrastructures, l'énergie et l'innovation technologique.
- Améliorer la coordination entre les acteurs nationaux et internationaux pour une mise en œuvre plus cohérente des politiques de développement.

Avec une approche stratégique et des partenariats renforcés, la Guinée peut accélérer la réalisation des ODD et construire une économie plus résiliente, inclusive et durable. L'amélioration de la gouvernance, la diversification économique et le renforcement du capital humain seront des leviers déterminants pour atteindre ces objectifs et améliorer durablement les conditions de vie des populations guinéennes.



LISTE DES PARTICIPANTS

4

| N° STRUCTURE | |
|--------------|---|
| GOUVERNEMENT | |
| 1. | Ministère du Plan et de la Coopération Internationale |
| 2. | Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat |
| 3. | Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime |
| 4. | Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique |
| 5. | Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures |
| 6. | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| 7. | Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables |

| N° STRUCTURE | |
|----------------------------------|--|
| ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE | |
| 1. | Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée |

| N° STRUCTURE | |
|---------------------------|---|
| SYSTÈME DES NATIONS UNIES | |
| 1. | UNRCO Bureau de la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies |
| 2. | FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| 3. | FENU / UNCDF Fonds d'équipement des Nations Unies |
| 4. | FIDA / IFAD Fonds international de développement agricole |
| 5. | OIM / IOM Organisation internationale pour les Migrations |
| 6. | OMS / WHO Organisation Mondiale de la Santé |
| 7. | ONUDI / UNIDO Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| 8. | ONU Droits de l'Homme Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme |
| 9. | ONUSIDA / UNIDA Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/Sida |
| 10. | PAM / WFP Programme Alimentaire Mondial |
| 11. | PNUD / UNDP Programme des Nations Unies pour le Développement |

| N° STRUCTURE | |
|---------------------------|--|
| SYSTÈME DES NATIONS UNIES | |
| 12. | UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| 13. | UNDSS Département de la Sûreté et de la Sécurité des Nations Unies |
| 14. | UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population |
| 15. | UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| 16. | UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |
| 17. | ONU Habitat / UN Habitat Programme des Nations unies pour les établissements humains |
| 18. | ONUDC / UNODC Office des Nations unies contre la drogue et le crime |
| 19. | OIT / ILO Organisation Internationale du Travail |
| 20. | ONU Femmes/ UNWOMEN Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| 21. | PNUE / UNEP Programme des Nations Unies pour l'Environnement |

| N° STRUCTURE | |
|--------------|-----------------------------|
| COORDINATION | |
| 1. | Direction Nationale du Plan |

